

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

N°117

Date de Publication
21 DEC. 2018
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
21 DEC. 2018
Date de la convocation
11 décembre 2018

Présents :

Mmes BERTRAND, BREZZO, FAURE-BRAC, FOURETS, GOBET, HATEMIAN, HAVLIK, LABI, MATEO, MAZEROLLE, SAINT CLAIR, SOULAYROL.

MM. CHAIX, DENONFOUX, DE CANEVA, GENEST, JULLIEN-FIORI, LIAUTAUD, LION, MACHERAS DE MONTILLET, MORTELETTE, PIANEZZE, REYMOND, RIVIERE, SIEPEN.

Pouvoirs :

Mme DESBIEF à Mme MATEO
Mme SIMONIAN à M. LION

Absente :

Mme GAWLIK

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire.

Objet : Finances communales. Demande de subvention au Conseil Départemental pour la modernisation de la vidéo protection.

A la demande de Madame le Maire, monsieur DENONFOUX expose à ses collègues que depuis 2009, la Ville de Cassis a mis en œuvre un programme global de sûreté urbaine s'articulant autour d'un dispositif de vidéoprotection. Ce système, outil de prévention également, assure la sécurité des biens et des personnes en complément des moyens mis en œuvre par la police municipale.

Afin d'améliorer la vidéo protection, il devient nécessaire de mettre en place des caméras numériques avec des objectifs plus puissants.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

- Montant HT 200 000.00 €
- Subvention du Département 80 000.00 €
- Financement commune 120 000.00 €

Le rapporteur propose au conseil municipal :

- De solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention de 40% du montant HT pour la modernisation de la vidéoprotection conformément au plan de financement ci-dessus mentionné.

- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **la majorité** la proposition du rapporteur.

Abstentions : Mme SIMONIAN - M. LION.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Cassis, le 18 décembre 2018.

Le Maire,
Danielle MILON

